

Document d'objectifs Natura 2000

Sites Natura 2000 FR8201683 et FR8201684

TOME II : PROGRAMME D' ACTIONS

Septembre 2022



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:
l'Europe investit dans les zones rurales



NATURA 2000



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois




Liberté
Égalité
Fraternité



Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEADER

Objectif à long terme		Objectif opérationnel	Code	Fiche action	Priorité
Amélioration des connaissances et suivis scientifiques (SUIVI)					
A	Favoriser un bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire à long terme	Proposer une animation et une gestion pertinente	A1	Acquisition de connaissances et mise en œuvre des suivis de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	1
			A2	Acquisition et amélioration des connaissances des espèces d'intérêt communautaire potentielles	2
Gestion des habitats et des espèces (GESTION)					
B	Favoriser un bon état de conservation et la fonctionnalité des habitats aquatiques et humides et leurs richesses naturelles	Limiter les impacts humains sur les milieux aquatiques	B1	Préserver voire restaurer la bonne fonctionnalité de la rivière Drôme et de ses affluents	1
		Limiter les impacts humains sur les zones humides	B2	Préserver voire restaurer la bonne fonctionnalité des zones humides	1
		Garantir des continuités écologiques fonctionnelles sur les sites	B3	Maintenir et améliorer les continuités écologiques et éviter la fragmentation des habitats	1
C	Favoriser un bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaires des milieux forestier et de leurs richesses naturelles	Limiter les impacts humains sur les ripisylves	C1	Préserver voire restaurer la bonne fonctionnalité des ripisylves	1
		Favoriser une gestion sylvicole intégrant la pérennité des habitats d'intérêt communautaire des milieux boisés, leurs fonctionnalités et les espèces qu'ils abritent	C2	Préserver la bonne fonctionnalité des milieux forestiers	1
		Favoriser la maturation des peuplements forestiers	C3	Favoriser les arbres sénescents et maintenir les arbres morts	1
D	Maintenir et favoriser le bon état de conservation des habitats des milieux ouverts et conserver leurs richesses naturelles	Favoriser des pratiques agricoles favorables à la biodiversité prairial	D1	Favoriser et maintenir des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	2
		Favoriser des pratiques pastorales favorables à la biodiversité	D2	Favoriser et maintenir des pratiques pastorales favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	2
		Favoriser et maintenir les pratiques agricoles favorables à la biodiversité, afin de lutter contre la fermeture des milieux et maintenir la richesse végétale et animale des milieux ouverts	D3	Gestion de la dynamique d'embroussaillage	2
E	Maintenir et favoriser un bon état de conservation des habitats des milieux rocheux et préserver leurs richesses naturelles	Limiter les impacts humains sur les milieux rocheux (activités sylvicoles, exploitation de carrière)	E1	Maintenir les milieux rocheux en bon état de conservation	3
F	Maintenir les habitats et les espèces en bon état de conservation	Concilier les activités de loisirs et les pratiques sportives de pleine nature et la préservation des habitats et les espèces	F1	Analyse des impacts et conciliation des activités de loisirs et des pratiques sportives de pleine nature	1
		Limiter l'impact des espèces invasives	F2	Surveillance et gestion des espèces exotiques envahissantes	2
		Améliorer les connaissances sur les conséquences locales du changement climatique	F3	Suivre les modifications liées au changement climatique	2
Information, communication et sensibilisation (COM)					
G	Favoriser la diffusion de la connaissance pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux par les usagers	Vulgariser et transmettre la connaissance, rendre visible et compréhensible la démarche Natura 2000	G1	Valorisation des connaissances et appropriation des enjeux du site Natura 2000	1
			G2	Sensibilisation des publics	1
Animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB)					
H	Réussir la mise en œuvre du Document d'Objectifs	Limiter l'impact des activités humaines sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire	H1	Veille à la compatibilité des activités économiques, de développement urbain et de loisirs avec la conservation des espèces et des habitats d'intérêts communautaire	1
		Appropriation des enjeux environnementaux par les usagers	H2	Encourager des pratiques respectueuses de la biodiversité à l'échelle du site via la charte Natura 2000	3
		Prendre en compte de nouvelles espèces ou habitats d'intérêt communautaire	H3	Ajustement voire modification des périmètres des sites Natura 2000	2
		Mettre en œuvre le Document d'Objectifs	H4	Animation, mise en œuvre et évaluation du DOCOB	1
		Mettre à jour le DOCOB	H5	Révision du DOCOB	3

	Sites Natura 2000 D12 - D14		SUIVI
	FR8201683 : Les sources de la Drôme	Priorité 1	Action
FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme	A1		

FICHE ACTION A1 :

Acquisition de connaissances et mise en œuvre des suivis de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Toutes

Objectif à long terme : Favoriser un bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire à long terme.

Objectif opérationnel : Proposer une animation et une gestion pertinente.

Objectif de l'action : Améliorer les connaissances et suivre l'état de conservation des habitats et les espèces d'intérêts communautaire afin d'adapter la gestion si nécessaire.

Description de l'action : Dans un processus visant à atteindre le bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, des suivis scientifiques sont indispensables pour :

- Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire en réalisant des inventaires (état 0) et des suivis (état n+X) ;
- Noter l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats en quantité et en qualité, afin d'assurer leurs préservations ;
- Evaluer l'impact des actions de gestion et proposer des modifications si nécessaires ;
- Effectuer une évaluation périodique des sites.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1) Mettre à jour les jeux de données espèces existants (une fois par an)	Animation
2) Réalisation d'inventaires ou compléments d'inventaires sur les groupes d'espèces et/ou habitats nécessaires	Etude
3) Mise en place de suivis scientifiques sur certains habitats ou espèces	
4) Information et sensibilisation des acteurs des sites sur les résultats de ces inventaires et suivis	Animation
5) Etude et suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Etude

L'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire pourront faire l'objet d'un inventaire ou suivi de son état de conservation.

Les habitats et espèces suivants sont donnés à titre indicatif et pourront évoluer dans le temps :

Habitats d'intérêt communautaire	Descriptif du suivi / Intérêt	Lien avec d'autres actions du DOCOB
Forêts matures	Etude de la trame de forêts matures comme prérequis pour la mise en place d'un réseau cohérent d'îlots de sénescence.	Fiche C3
Ripisylves	Etude de la fonctionnalité des ripisylves (continuité écologique) pour les chiroptères afin d'identifier les secteurs dégradés et proposer des actions ciblées.	Fiches B3 / C1

Zones humides	Un inventaire des zones humides (min 1000 m ²) existe. Il s'agit d'inventorier les zones humides en dessous de ce seuil afin de proposer des actions de restauration ou de préservation.	Fiche B2
Rivières et cours d'eau	Etude de la qualité biologique des cours d'eau en fonction d'un perturbateur (les activités de sports et loisirs de pleine nature) dans le but d'identifier les secteurs les plus impactés et proposer des mesures de gestion. A noter qu'un protocole IBGN pourra être mis en œuvre.	Fiches B1 / F1
Milieux rupestres	Amélioration des connaissances sur la présence de cavités rocheuses d'intérêt pour les chiroptères afin de limiter le dérangement de celles-ci (notamment au Claps).	Fiches E1 / F1
Groupe d'espèces d'intérêt communautaire	Descriptif du suivi / Intérêt	Lien avec d'autres actions du DOCOB
Ecrevisse à pattes blanches	Quelques inventaires sporadiques sont effectués sur les sites. Il s'agit d'améliorer les connaissances sur la répartition de l'espèce sur les sites (notamment sur le Bez et ses affluents) et ainsi cibler les mesures de gestion.	Fiches B1 / F1
Poissons	Inventaire et suivis des populations piscicoles pour améliorer les connaissances et borner les populations en amont et en aval. L'objectif étant d'avoir une cartographie de la présence des espèces le long des cours d'eau.	Fiches A2 / B1 / B3 / F1
Castor d'Europe	Une veille doit être réalisée sur cette espèce pour borner (amont/aval) la présence de l'espèce et évaluer l'état des populations (nombre de gîtes, etc).	Fiches B1 / B2
Loutre d'Europe	Une veille doit être réalisée sur cette espèce pour borner (amont/aval) la présence de l'espèce et évaluer l'état des populations.	Fiches B1 / B2
Chiroptères	Pas de connaissance fine de l'utilisation des sites par les chauves-souris. Un suivi des chauves-souris de la grotte des Sadoux a pourtant montré l'intérêt des sites pour la chasse et des gîtes sont suspectés à proximité. Des recherches spécifiques pourront être prévues. De plus, une étude fine sur la fonctionnalité des ripisylves pour les chauves-souris pourra être menée pour démontrer l'importance de ces milieux.	Fiches A2 / B3 / C1 / C3 / E1
Rhopalocères et hétérocères	Les papillons sont de bons indicateurs de la gestion des pelouses et prairies. Un inventaire global serait intéressant pour mieux quantifier la responsabilité des sites quant à ce groupe d'espèces. Une attention sera portée sur les populations d'azuré de la sanguisorbe, enjeu fort du site D12 et utile à rechercher sur d'autres secteurs sur le site D14. Il sera également intéressant de réaliser une cartographie précise des stations de sa plante hôte (sanguisorbe).	Fiches A2 / B2 / D1 / D2 / D3
Odonates	Amélioration des connaissances sur les odonates sur les secteurs faiblement prospectés. Suivi des populations d'Agrion de mercure et de Cordulie à corps fin pour évaluer leurs états de conservation. A noter que cet inventaire pourra être réalisé conjointement avec celui des rhopalocères.	Fiches A2 / B1 / B2

Insectes saproxyliques	L'étude des insectes saproxyliques permet de définir le degré de naturalité et de maturité d'une forêt, afin de cartographier la trame de forêts matures. Ce sera l'occasion de parcourir des secteurs forestiers peu connus à la recherche de la Rosalie des Alpes dans l'objectif de cibler des zones d'intérêts pour mettre en œuvre des contrats d'îlots de sénescences.	Fiches A2 / C2 / C3
Sabot de vénus	Il s'agit d'une espèce sensible au piétinement. La connaissance des stations de cette espèce permettra d'orienter les projets forestiers ainsi que la canalisation de la fréquentation en forêt.	Fiches C2 / F1
Bryophytes	Une connaissance plus fine des stations à Orthotric de Roger pourra orienter les projets forestiers. A noter que cet inventaire des bryophytes pourra se réaliser conjointement avec l'inventaire forêts matures et des insectes saproxyliques.	Fiches A2 / C2 / C3


Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Bureaux d'études/Experts naturalistes, CBNA, LPO, ONF, fédération de pêche, APPMA, etc.

Plan de financement, échéancier et financeurs potentiels

- Etudes / Inventaires / Suivis :
- Financeurs potentiels : Etat, Europe ou à définir.

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	Nombre d'étude, inventaire et suivi réalisé
Résultats/évaluation globale de l'action	EIC en bon état de conservation HIC en bon état de conservation

	Sites Natura 2000 D12 - D14		SUIVI
	FR8201683 : Les sources de la Drôme	Priorité 2	Action A2
FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme			

FICHE ACTION A2 :

Acquisition et amélioration des connaissances des habitats et des espèces d'intérêt communautaire potentiels

Habitats concernés : A définir

Groupes d'espèces concernées : Chiroptères, Insectes saproxyliques, Amphibiens, Odonates, Loup gris, Bryophytes

Objectif à long terme : Favoriser un bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire à long terme.

Objectif opérationnel : Proposer une animation et une gestion pertinente.

Objectif de l'action : Améliorer les connaissances et les enjeux des sites pour adapter l'animation et la gestion des sites.

Description de l'action : Plusieurs habitats et espèces d'intérêt communautaire jugés comme potentiellement présents sur les sites pourront faire l'objet d'inventaires pour améliorer la connaissance mais également pour évaluer des actions mises en place sur les sites. Ces études seront un prérequis nécessaire aux travaux de gestion du milieu naturel afin d'évaluer les impacts négatifs et positifs potentiels de ces travaux et d'en décider la réalisation ou non.

Mise en œuvre de l'action

Les habitats et espèces potentiels suivants sont donnés à titre indicatif et pourront évoluer dans le temps :

Habitats d'intérêt communautaire	Descriptif du suivi / Intérêt	Lien avec d'autres actions du DOCOB
A définir	A définir	A définir
Groupe d'espèces d'intérêt communautaire	Descriptif du suivi / Intérêt	Lien avec d'autres actions du DOCOB
Chiroptères	En milieu arboricole, il est possible d'avoir des colonies de certaines espèces d'intérêt communautaire comme la Barbastelle d'Europe ou le Murin de Bechstein (très probable pour le Murin). Actuellement, ces deux espèces ne sont pas mentionnées au sein des limites des sites et sont à rechercher.	Fiches A1 / B3 / C1 / C3 / E1
Poissons	L'Apron du Rhône, réintroduit dans la Drôme (à l'aval de Die et à la confluence Drôme-Bez) est aujourd'hui présent jusqu'à Die, à proximité du site D14. Le Toxostome est présent à l'aval de Sainte-Croix. Ces deux espèces peuvent être potentiellement présentes sur les sites. Elles pourront être recherchées à l'occasion de suivis piscicoles ou par la méthode ADNe.	Fiches A1 / B1 / B3 / F1
Amphibiens	Le Sonneur à ventre jaune est connu à proximité du site D14, sur la commune de Recoubeau-Jansac le long de la Drôme. Sa présence au sein du site Natura 2000 est fortement probable au	Fiches A1 / B2 / C2

	niveau des zones humides annexes au cours d'eau ou dans des secteurs avec des mares ou ornières forestières. La présence de l'espèce est à rechercher sur la partie aval du site. En cas de présence avérée de l'espèce sur le site, cela deviendrait un des enjeux espèces prioritaires.	
Insectes saproxyliques	La présence du Lucane cerf-volant est relativement méconnue sur les sites mais il est très certainement présent sur tout le linéaire des sites Natura 2000 en lien avec la présence de vieux arbres (arbres isolés ou en milieu forestier). L'espèce serait à rechercher en même temps que la Rosalie des Alpes dans l'objectif similaire de cibler des zones d'intérêts pour mettre en œuvre des contrats d'îlots de sénescences.	Fiches A1 / C2 / C3
Odonates	Deux espèces remarquables et menacées sont présentes à proximité immédiate du site D14 : l'agrion bleuissant et le sympetrum du piémont. Une veille pourra être réalisée sur les données de présence de ces deux espèces dans les sites ou à proximité.	Fiches A1 / B1 / B2
Bryophytes	La Buxbaumie verte pourra être recherché car potentiellement présente dans les forêts matures. A noter que cet inventaire des bryophytes pourra se réaliser conjointement avec l'inventaire forêts matures et des insectes saproxyliques.	Fiches A1 / C2 / C3
Loup gris	Cette espèce reste potentielle sur les sites du fait de sa mobilité et passe inévitablement sur les sites Natura 2000 lors de ses transits entre les Baronnies et le Vercors. Une Zone de Présence Permanente (ZPP) « meute » est identifiée sur le Haut-Diois. Une veille pourra être faite sur les données de présence de l'espèce dans les sites ou à proximité.	Fiche A1


Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Bureaux d'études/Experts naturalistes, CBNA, LPO, ONF, fédération de chasse, ACCA, etc.

Plan de financement, échéancier et financeurs potentiels

- Etudes / Inventaires / Suivis :
- Financeurs potentiels : Etat, Europe ou à définir.

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	Nombre d'étude, inventaire et suivi réalisé
Résultats/évaluation globale de l'action	Nombre d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire supplémentaire sur les sites

	Sites Natura 2000 D12 - D14		HUM
	FR8201683 : Les sources de la Drôme FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme	Priorité 1	Action B1

FICHE ACTION B1 :

Préserver voire restaurer la dynamique naturelle de la rivière Drôme et de ses affluents

Habitats concernés :

3140/3150/3220/3240/3250/3260

Espèces concernées : Castor d'Europe, Loutre

d'Europe, Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Chabot commun, Barbeau méridional, Blageon, Ecrevisse à pattes blanches

Objectif à long terme : Favoriser un bon état de conservation et la fonctionnalité des habitats aquatiques et leurs richesses naturelles.

Objectif opérationnel : Limiter les impacts humains sur les milieux aquatiques.

Objectif de l'action : Mettre en place des mesures de gestion pour préserver les milieux aquatiques.

Description de l'action : L'action vise à conserver les caractéristiques de la rivière en tresse et de ses habitats. Autant que possible, on laissera faire la dynamique naturelle de crues qui permet une bonne dynamique de l'hydrosystème. En dernier recours et à des fins uniquement de restauration écologique, des actions de diversification des écoulements hydrauliques (dans le cas d'un chenal unique devenu trop homogène avec érosion trop importante des berges) ou de remobilisation de bancs de galets figés par une végétation importante pourront être mobilisées. Il s'agit également d'éviter les recalibrages et les régulations excessives des débits.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action	Fiches actions liées
1) Identifier les secteurs d'intérêt pour la mise en œuvre de contrats : restauration de berges, annexes hydrauliques, etc. <i>Projets en lien :</i> - Restauration du matelas alluvial du Bez et de la Drôme (SMRD) - Travaux sur les atterrissements (SMRD) - Etude sur la plaine du lac (SMRD) - Plan de Gestion de l'Espace Fonctionnel de la Drôme et du Bez (SMRD)	Animation / Etude / Contrat	
2) Sensibilisation et information (+/- formation) des acteurs et professionnels du territoire (collectivités, services d'entretien, SNCF, etc)	Animation	G1 / G2
3) Veille et accompagnement de projets intervenant sur les rivières, dont : - Suivi et accompagnement du futur projet de remise en état de la carrière DIOIS GRAVIER située à Montmaur-en-diois en limite du site D14 et d'un éventuel projet d'extension	Animation / Evaluation des incidences	H1
4) Etude et suivi de l'état de conservation des milieux aquatiques <i>Outils complémentaires :</i> <i>Observatoire de l'eau (SMRD) : suivi de la qualité de l'eau (contamination bactériologique, eutrophisation, pollutions diverses), des conditions hydrologiques et de la dynamique des cours d'eau.</i>	Etude	A1 / A2

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : SMRD, Communes, fédération de pêche, APPMA, etc.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDR 2014-2020 et transition 2021-2022, donné à titre indicatif) :

Code engagement	Intitulé
N14Pi	Restauration des ouvrages de petite hydraulique
N14R	Gestion des ouvrages de petite hydraulique
N15Pi	Restauration ou aménagement des annexes hydrauliques
N16Pi	Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive
N18Pi	Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires

Engagements dans le cadre de la charte Natura 2000 :

- **Ne pas dégrader les cours d'eau** présents sur mes parcelles (par remblai, drainage, plantations, pollution chimique, pompage, etc).
- **Respecter le profil existant des cours d'eau.**
- Ne pas entreposer les branches et déchets d'exploitation de coupes de bois (rémanents) dans les cours d'eau.
- **Ne pas planter de résineux** à moins de 10 mètres des cours d'eau.

Recommandations dans le cadre de la charte Natura 2000 :


- Eviter l'utilisation des fertilisants.
- Limiter au maximum le passage d'engins dans les milieux aquatiques.
- Limiter au maximum l'accès direct des troupeaux aux berges des cours d'eau pour ainsi éviter leurs dégradations par le piétinement (sauf en cas de sécheresse prolongée).
- Hors ripisylve, favoriser l'implantation d'une bande enherbée d'au moins 5 mètres de large le long des linéaires des plans d'eau et cours d'eau.

Plan de financement, échéancier et financeurs potentiels

- Travaux de restauration ou de gestion :
- Financeurs potentiels : Contrat Natura 2000

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	Nombre de contrat mis en œuvre Surface restaurée
Résultats/évaluation globale de l'action	Etudes réalisées EIC et HIC en bon état de conservation

	Sites Natura 2000 D12 - D14		HUM
	FR8201683 : Les sources de la Drôme FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme	Priorité 1	Action B2

FICHE ACTION B2 :

Préserver voire restaurer la bonne fonctionnalité et la richesse biologique des zones humides

Habitats concernés :

6420/6430/7210*/7220*/7230

Espèces concernées : Castor d'Europe, Loutre

d'Europe, Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Azuré de la sanguisorbe, Ecrevisse à pattes blanches

Objectifs à long terme : Favoriser un bon état de conservation et la fonctionnalité des habitats humides et leurs richesses naturelles.

Objectif opérationnel : Limiter les impacts humains sur les zones humides.

Objectifs de l'action : Mettre en place des mesures de gestion pour préserver les milieux aquatiques.

Description de l'action : Les zones humides sont des milieux fragiles et menacés par les activités humaines (drainage, remblais, etc). Pourtant, ces milieux nous rendent de nombreux services face aux changements climatiques et à la baisse des débits sur le territoire. Il s'agit donc de préserver ces milieux sur les sites.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action	Fiches actions liées
1) Amélioration des connaissances sur les zones humides : - Inventaire des zones humides inférieures à 1000 m ² (mares, fossés, etc) ; - Etude de la fonctionnalité des zones humides ; - Etc. <i>Outils et projets complémentaires :</i> - Plan de Gestion des Zones Humides du bassin versant de la Drôme (SMRD) - Espaces naturels sensibles : Marais des Bouligons (Département de la Drôme) / Marais des Nays (SMRD-Saint Roman)	Etude	A1 / A2
2) Mise en place d'actions concertées avec les acteurs et les propriétaires : - Contractualisation	Animation / Contrat / MAE	
3) Sensibilisation et information (+/- formation) des usagers du territoire (collectivités, habitants, professionnels, touristes, ...) : - Services écosystémiques rendus par les zones humides ; - Biodiversité abritées par les zones humides, etc.	Animation	G1 / G2
4) Etude et suivi de l'état de conservation des zones humides	Etude	A1 / A2

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Département, SMRD, Communes, ONF, etc.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDR 2014-2020 et transition 2021-2022, donné à titre indicatif) :

Code engagement	Intitulé
N09Pi	Création ou rétablissement de mares ou d'étangs
N09R	Entretien de mares ou d'étangs
N10R	Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles
N12 Pi et Ri	Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides
N13Pi	Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau

Actions agro-environnementales éligibles (sur la base du PDR 2023-2027, donné à titre indicatif) :

Code engagement	Intitulé
MAEC Biodiversité	Préservation des milieux humides
MAEC Biodiversité	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques (mares, fossés)

Engagements dans le cadre de la charte Natura 2000 :

- **Ne pas dégrader les zones humides** (mares, dépressions humides, prairies humides, bordures de lacs, etc) présentes sur mes parcelles (par comblement, drainage, plantations, arrachage, coupe à blanc, destruction chimique, pompage, etc).
- **Ne pas introduire de poissons** dans les espaces d'eaux closes.
- **Respecter le profil existant des fossés** en cas de réhabilitation de zones humides.
- **Ne pas entreposer les branches et déchets d'exploitation** de coupes de bois (rémanents) dans les zones humides.
- **Ne pas planter de résineux** à proximité des zones humides.

Recommandations dans le cadre de la charte Natura 2000 :


- Eviter l'utilisation des fertilisants.
- Limiter au maximum le passage d'engins dans les milieux humides.
- Limiter au maximum l'accès direct des troupeaux aux zones humides pour ainsi éviter leurs dégradations par le piétinement (sauf en cas de sécheresse prolongée).

Plan de financement, échéancier et financeurs potentiels

- Travaux d'entretien et/ou de restauration
- Financeurs potentiels : Contrat Natura 2000.

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	Nombre de contrat mis en œuvre Surface restaurée
Résultats/évaluation globale de l'action	Inventaire des zones humides

	Sites Natura 2000 D12 - D14		HUM FOR
	FR8201683 : Les sources de la Drôme FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme	Priorité 1	Action B3

FICHE ACTION B3 :

Maintenir voire améliorer les continuités écologiques et éviter la fragmentation des habitats

Habitats concernés :

3140/3150/3220/3240/3250/3260/91E0*/92A0

Espèces concernées : Castor d'Europe, Loutre

d'Europe, Chauves-souris, Chabot commun, Barbeau méridional, Blageon

Objectif à long terme : Favoriser un bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Objectif opérationnel : Garantir des continuités écologiques fonctionnelles sur les sites.

Objectif de l'action : Mettre en place des mesures de gestion pour préserver les continuités écologiques.

Description de l'action : Les continuités écologiques jouent un rôle majeur dans la préservation des espèces. Il s'agit donc de maintenir ou de restaurer les corridors biologiques sur les sites à plusieurs niveaux et pour différentes espèces :

- Continuité longitudinale pour les chiroptères : les chauves-souris sont des espèces de contact. Lors de leurs déplacements, elles suivent les linéaires du paysage pour rejoindre leurs sites de chasse. Les haies, les lisières de forêt et les ripisylves sont donc des voies privilégiées de déplacement qu'il faut préserver. Il s'agit donc de maintenir les haies et les ripisylves présentes sur le territoire et de restaurer les secteurs dégradés.

- Continuité transversale des milieux aquatiques : certains seuils peuvent limiter la montaison et la dévalaison de poissons, tandis que certains embâcles peuvent perturber l'écoulement des eaux. L'enlèvement des embâcles sera à préconiser en fonction des enjeux locaux (ouvrages présents, etc).

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action	Fiches actions liées
1) Étudier les corridors de déplacements utilisés par les espèces aquatiques, semi-aquatiques et les chiroptères 2) Identifier les obstacles à l'écoulement les plus problématiques pour les EIC : loutre, castor, poissons, écrevisse à pieds blancs (± prévoir des aménagements si nécessaires : passes à poisson, passage à loutre...) <i>Outils complémentaires existants :</i> - Programme sur la continuité écologique porté par le SMRD	Animation / Etude	
3) Identifier les zones de collisions routières (Solaure-en-diois => Saint-Roman / Les Boidans - prévoir aménagements si nécessaire, ex : passages à faune) 4) Identifier les secteurs impactés par les barrages de galets en saison estivale		F1
5) Proposer une contractualisation aux propriétaires ou gestionnaires pour réaliser des travaux d'amélioration des continuités écologiques	Animation / Contrat / MAE	
6) Informer et sensibiliser les usagers des sites sur l'intérêt de préserver les continuités écologiques	Animation	G1 / G2

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Département, SMRD, Communes, Bureaux d'études/Experts naturalistes, ONF, LPO, Fédération de pêche, APPMA, etc.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDR 2014-2020 et transition 2021-2022, donné à titre indicatif) :

Code engagement	Intitulé
N06Pi	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
N06R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers
N11Pi	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
N11R	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
F17i	Travaux d'aménagement de lisière étagée
N17Pi	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières
F06i	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

Actions agro-environnementales éligibles (sur la base du PDR 2023-2027, donné à titre indicatif) :


Code engagement	Intitulé
MAEC Biodiversité	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques (ligneux)

Plan de financement, échéancier et financeurs potentiels

- Travaux d'entretien et/ou de restauration
- Financeurs potentiels : Contrat Natura 2000, MAE.

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	Nombre de contrat mis en œuvre Etudes réalisées
Résultats/évaluation globale de l'action	Nombre de mètre linéaire entretenu et/ou restauré Nombre de seuils restants Evolution du réseau de haies

	Sites Natura 2000 D12 - D14		FOR
	FR8201683 : Les sources de la Drôme FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme	Priorité 1	Action C1

FICHE ACTION C1 :

Préserver voire restaurer la bonne fonctionnalité des ripisylves

Habitats concernés : 91E0*/92A0

Espèces concernées : Castor d'Europe, Loutre d'Europe, Chiroptères

Objectif à long terme : Favoriser un bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaires des milieux forestier et de leurs richesses naturelles.

Objectif opérationnel : Limiter les impacts humains sur les ripisylves.

Objectif de l'action : Mettre en place des mesures de gestion pour préserver les ripisylves.

Description de l'action : La ripisylve (ou trame turquoise) est un véritable écotone, une zone de transition écologique entre les milieux aquatiques (trame bleue) et les milieux terrestres (trame verte). En bon état de conservation, c'est un espace très diversifié qui présente de nombreux micro-habitats (gîtes pour la faune) et permet le déplacement de nombreuses espèces (loutre, castor, chiroptères...). Le bon fonctionnement d'un cours d'eau est associé à l'état de sa ripisylve, il s'agit donc de préserver ces milieux et de restaurer les secteurs dégradés. L'action vient en complément de l'Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels visant à préserver les ripisylves de la rivière Drôme.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action	Fiches actions liées
1) Etude de la continuité et de la fonctionnalité des ripisylves (pour les chiroptères notamment)	Animation / Etude	B3
2) Proposer une contractualisation aux propriétaires riverains pour réaliser des travaux d'entretiens et/ou de restaurations de la ripisylve <i>Outils existants complémentaires :</i> - Plan pluriannuel d'Entretien des boisements et berges du bassin versant de la Drôme (SMRD) - Plan de Gestion de l'Espace Fonctionnel de la Drôme et du Bez (SMRD)	Animation / Contrat / MAE	
3) Informer et sensibiliser les propriétaires riverains et usagers des ripisylves sur les rôles de ces milieux	Animation	G1 / G2
4) Veille à l'émergence de projets potentiellement impactant : <i>Outils existants complémentaires :</i> - Suivi de l'Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels	Animation / Charte / Evaluation des incidences / APPHN	H1
5) Etude et suivi de l'état de conservation des ripisylves	Etude	A1 / A2

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Département, SMRD, Communes, CRPF, ONF, Fédération de pêche, APPMA, LPO, Bureaux d'études/Experts naturaliste, etc.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDR 2014-2020 et transition 2021-2022, donné à titre indicatif) :

Code engagement	Intitulé
N11Pi	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
N11R	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
F06i	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

Actions agro-environnementales éligibles (sur la base du PDR 2023-2027, donné à titre indicatif) :

Code engagement	Intitulé
MAEC Biodiversité	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques (ligneux)

Réglementation dans le cadre de l'APPHN portant création de la zone de protection des habitats naturels constitués de ripisylves et de forêts alluviales de la rivière Drôme et de ses affluents (cf. ANNEXE XX pour plus de détails) :

Les coupes d'arbres doivent respecter les 3 conditions cumulatives suivantes :

- Aucune coupe n'a été réalisée sur cette surface au cours des huit dernières années ;
- Le taux de prélèvement maximum est de 30% du volume sur pied ;
- Le prélèvement doit être réparti de manière homogène sur la surface de la coupe.

Au regard des périodes de sensibilité pour la faune et la flore, les travaux et coupes autorisées seront interdites entre le 1^{er} mars et le 30 juin dans les zones hors d'eau (sauf pour des opérations de sécurité des personnes et des biens, et d'entretien courante d'ouvrages existants).

Engagements dans le cadre de la charte Natura 2000 :


- **Maintenir et entretenir les ripisylves** afin de pérenniser leurs rôles : favoriser les feuillus (pas de plantation de résineux, de peupliers noirs ou de robinier faux-acacia) et la régénération naturelle.
- **Pas de coupes à blancs.**
- **Privilégier le compostage ou broyage à distance des cours d'eau** des rémanents de coupes sélectives.

Plan de financement, échéancier et financeurs potentiels

- Travaux d'entretiens et/ou de restaurations de ripisylves
- Financeurs potentiels : Contrat Natura 2000, MAE ou à définir.

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	Nombre de contrat mis en œuvre
Résultats/évaluation globale de l'action	Nombre de mètre linéaire entretenu et/ou restauré Etude sur la fonctionnalité des ripisylves réalisée

	Sites Natura 2000 D12 - D14		FOR
	FR8201683 : Les sources de la Drôme FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme	Priorité 1	Action C2

FICHE ACTION C2 :

Préserver la bonne fonctionnalité des milieux forestiers

Habitats concernés : 9150/9160/9180*

Espèces concernées : Rosalie des Alpes, Chauve-souris, Sabot de Vénus, Orthotric de Roger

Objectif à long terme : Favoriser un bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaires des milieux forestier et de leurs richesses naturelles.

Objectifs opérationnels : Favoriser une gestion sylvicole intégrant la pérennité des habitats d'intérêt communautaire des milieux boisés, leurs fonctionnalités et les espèces qu'ils abritent.

Objectif de l'action : Favoriser la diversité et l'irrégularité des peuplements forestiers.

Description de l'action : Dans un contexte de changement climatique, les milieux forestiers sont soumis à différentes perturbations (sécheresse, maladies, etc). Néanmoins, il s'agit de préserver les forêts d'intérêt communautaire en favorisant une diversité dans la structure verticale et horizontale de la forêt (diversification des classes d'âge des peuplements) et es le mélange d'essences forestières. Cette diversité et irrégularité permet d'accroître la capacité d'accueil de la faune et de la flore.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action	Fiches actions liées
1) Proposer une contractualisation aux propriétaires, collectivités et gestionnaires forestiers	Animation / Contrat	
2) Informer et sensibiliser les propriétaires, collectivités et gestionnaires forestiers (+/- formation) sur : - Biodiversité des forêts - Actions Natura 2000 menées en faveur des milieux forestiers	Animation	G1 / G2
3) Informer et sensibiliser les usagers sur la forêt et les actions réalisées	Animation / Contrat / Prestation	G1 / G2
4) Veille à l'émergence de projets potentiellement impactant : - Veille et accompagnement aux éventuels implantations d'îlots d'avenir - Surveiller la création des pistes forestières ou d'autres aménagements - Prise en compte des enjeux environnementaux dans les révisions d'aménagements forestiers (cf. ONF)	Animation / Evaluation des incidences	H1
5) Etude et suivi de l'état de conservation des milieux forestiers	Etude	A1 / A2

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Département, les Communes Forestières, ONF, CRPF, gestionnaires forestiers, etc.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDR 2014-2020 et transition 2021-2022, donné à titre indicatif) :

Code engagement	Intitulé
F03i	Mise en œuvre de régénérations dirigées
F05	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
F08	Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques
F09i	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
F14i	Investissements visant à informer les usagers de la forêt
F15i	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
F16	Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
F17i	Travaux d'aménagement de lisière étagée

Engagements dans le cadre de la charte Natura 2000 :


- **Conserver en bon état** (à minima pas de changement de destination) **les habitats forestiers d'intérêt communautaire** ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire mentionnés dans le DOCOB.
- **Privilégier la régénération naturelle** (tout en tenant compte des incertitudes vis-à-vis des changements climatiques).
- **Choisir des essences autochtones ou acclimatées de provenance locale**, lors des plantations, tout en tenant compte des conséquences du changement climatique.
- **Ne pas détruire volontairement les milieux ouverts intra-forestiers** (pelouses, prairies, clairières, tourbières, etc).
- **Pas d'intervention dans les forêts de ravins** et à proximité (dans une zone tampon de 200 m).
- **Privilégier le compostage des branches et déchets d'exploitation** de coupes de bois (rémanents) sur place et de manière dispersée.

Recommandations dans le cadre de la charte Natura 2000 :

- Privilégier les méthodes d'exploitation ayant le moins d'impact sur les milieux naturels et éviter de réaliser des travaux de récolte de bois sur des sols détremés, pour limiter le compactage du sol.
- Éviter les coupes rases et privilégier la régénération naturelle (à l'exception de coupes de « parquets » de 0.5 ha maximum pour des raisons sanitaires).
- Favoriser la diversité des essences par le maintien d'une proportion de feuillus (arborescent et arbustif) dans les peuplements résineux (y compris les reboisements).
- Conserver au maximum différentes strates en sous-étage (strates arbustives) et maintenir des lisières forestières étagées.
- Conserver des essences forestières non sociales lors des passages en coupes et des travaux sylvicoles (arbres à baies notamment : sorbiers, alisiers, etc).
- Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables lors des exploitations et travaux sylvicoles.

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	- Nombre de Contrat réalisé - Surface engagée
Résultats/évaluation globale de l'action	- Etude de l'état de conservation des habitats forestiers

	Sites Natura 2000 D12 - D14	FOR
	FR8201683 : Les sources de la Drôme FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme	Priorité 1

FICHE ACTION C3 :

Favoriser les arbres sénescents et maintenir les arbres morts

Habitats concernés :
91E0*/92A0/9150/9160/9180*

Espèces concernées : Rosalie des Alpes, Chauve-souris, Sabot de Vénus, Orthotric de Roger

Objectif à long terme : Favoriser un bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaires des milieux forestier et de leurs richesses naturelles.

Objectif opérationnel : Favoriser la maturation des peuplements forestiers.

Objectif de l'action : Maintien d'une trame de vieilles forêts en créant des îlots de sénescence.

Description de l'action : Les vieilles forêts constituent des refuges favorables à de nombreux groupes d'espèces inféodés aux gros bois et aux bois morts : insectes saproxyliques (Rosalie des Alpes notamment), chiroptères, bryophytes. Il s'agit donc de favoriser le gros bois en identifiant et en conservant les arbres remarquables, les arbres morts sur pieds ou au sol, sénescents (arbres creux, à cavités ou écorces décollées) afin réseau de vieux bois cohérent sur le territoire

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action	Fiches actions liées
1) Identifier un réseau de vieux bois cohérent sur le territoire	Animation / Etude	
2) Informer et sensibiliser les propriétaires et gestionnaires forestier	Animation	G1 / G2
3) Mise en place de contrats forestiers sur les zones prioritaires de la trame de vieux bois (création d'îlots de sénescence, préservation des vieux arbres et arbres morts, libre évolution)	Animation / Contrat	
4) Informer les usagers des actions réalisées	Animation / Contrat	G1 / G2

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Département, Communes, ONF, CRPF, gestionnaires forestiers, etc.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDR 2014-2020 et transition 2021-2022, donné à titre indicatif) :

Code engagement	Intitulé
F12i	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (Sous action 1 et 2)
F14i	Investissements visant à informer les usagers de la forêt

Engagements dans le cadre de la charte Natura 2000 :


- **Maintenir des vieux arbres** (de différentes essences et dimensions) ainsi qu'une partie du bois mort au sol et du bois mort sur pied de plus fort diamètre (deux arbres morts, creux ou dépérissant par hectare, sauf risque sanitaire ou de mise en danger du public).

Plan de financement, échéancier et financeurs potentiels

- Repérages, marquages, panneaux de sensibilisation :
- Financeurs potentiels : Contrat Natura 2000.

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	Nombre de contrat mis en œuvre Etude des insectes saproxyliques
Résultats/évaluation globale de l'action	Surface engagée Nombre d'arbre préservé Cohérence avec le réseau de forêt mature

	Sites Natura 2000 D12 - D14		AGRI
	FR8201683 : Les sources de la Drôme FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme	Priorité 2	Action D1

FICHE ACTION D1 :

Favoriser et maintenir des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Habitats concernés :

5130/6110*/6170/6210/6220*/6410/6420/6430/
6510/7210*/7230

Espèces concernées : Damier de la succise, Azuré de la sanguisorbe, Chiroptères

Objectif à long terme : Maintenir et favoriser le bon état de conservation des habitats des milieux ouverts et conserver leurs richesses naturelles.

Objectifs opérationnels : Favoriser des pratiques agricoles favorables à la biodiversité prairial.

Objectif de l'action : Mettre en place des mesures de gestion sur les prairies.

Description de l'action : Afin de permettre aux espèces végétales et animales inféodées aux milieux ouverts, d'accomplir leurs cycles reproductifs (fructification des plantes, nidification pour les oiseaux), il convient de maintenir des pratiques agricoles respectueuses de ces espèces en proposant par exemple du retard de fauche, une absence de fertilisation, etc. Selon l'espèce visée, il est indispensable de définir la période durant laquelle toute intervention mécanique est interdite afin d'atteindre l'objectif.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action	Fiches actions liées
1) Repérer les secteurs à enjeux	Animation / Etude / PAEC	
2) Mise en place des MAE : - Accompagnement au montage du PAEC - Information des agriculteurs sur les MAE contractualisables - Accompagnement des agriculteurs à la contractualisation, la mise en place des mesures et leur ajustement au cours du contrat - Suivi des MAE - Sensibilisation et information des agriculteurs (± formation) - Favoriser les échanges d'expériences entre agriculteurs	Animation / MAE	D2 / G1 / G2
3) Mise en place de contrat Natura 2000 nini pour les propriétaires non agriculteurs	Animation / Contrat	
4) Entretenir un partenariat technique avec la SAFER concernant les ventes de parcelles agricoles (+ Terre de Liens)	Animation	

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Région, Etat, Département, CCD, Communes, Chambre d'Agriculture, agriculteurs, etc.

Contrats, engagements, recommandations

Actions agro-environnementales éligibles (sur la base du PDR 2023-2027, donné à titre indicatif) :

Code engagement	Intitulé
-----------------	----------

MAEC Biodiversité	Protection des espèces
MAEC Biodiversité	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDR 2014-2020 et transition 2021-2022, donné à titre indicatif) :

Code engagement	Intitulé
N04R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
N06Pi	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
N06R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets

Engagements dans le cadre de la charte Natura 2000 :

- **Ne pas détruire volontairement les prairies naturelles, pelouses et landes** (retournement, mise en culture, etc).
- **Ne pas faire de plantation sur les prairies et pelouses** (sauf risques naturels).
- **Conserver les éléments remarquables du patrimoine naturel et bâti** (arbres remarquables, haies, murets, anciennes terrasses cultivées, mares, etc).

Recommandations dans le cadre de la charte Natura 2000 :

- Préserver l'entomofaune (insectes) et l'avifaune (oiseaux) en adaptant les pratiques agricoles aux cycles de reproduction des espèces (retard de fauche, utilisation tardive de la parcelle) et en améliorant l'état de conservation des prairies.
- Adapter la fertilisation du sol, et limiter au minimum l'utilisation de fertilisants afin d'éviter toute modification du cortège floristique existant.
- Maintenir les haies, bosquets et arbres isolés présents sur les parcelles ainsi que les arbres et arbustes morts (ou dépérissants) au sein des haies et bosquets (sauf risques liés à la sécurité).


Plan de financement, échéancier et financeurs potentiels

- Travaux de plantations ou d'entretien de haies :

Financeurs potentiels : Contrat Natura 2000, MAE.

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	Nombre de contrat mis en œuvre Etude diversité floristique ou entomofaune (lépidoptère notamment)
Résultats/évaluation globale de l'action	Surface engagée

	Sites Natura 2000 D12 - D14		AGRI
	FR8201683 : Les sources de la Drôme FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme	Priorité 2	Action D2

FICHE ACTION D2 :

Favoriser et maintenir des pratiques pastorales favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Habitats concernés :

5130/6110*/6170/6210/6220*/6410/6420/6430/
6510/7210*/7230

Espèces concernées : Damier de la succise, Azuré de la sanguisorbe, Chiroptères

Objectif à long terme : Maintenir et favoriser le bon état de conservation des habitats des milieux ouverts et conserver leurs richesses naturelles.

Objectifs opérationnels : Favoriser des pratiques pastorales favorables à la biodiversité.

Objectif de l'action : Mettre en place des mesures de gestion sur les prairies pâturées et les alpages.

Description de l'action : Le pastoralisme est une activité économique importante sur le territoire. Il permet de maintenir les milieux ouverts et la biodiversité associée. Il s'agit donc de maintenir une activité pastorale en reconnaissant les pratiques déjà favorables à leur maintien et en favorisant l'adaptation des pratiques lorsque cela est souhaitable (adaptation de la pression de pâturage, retard de pâturage, prise en compte des milieux humides, mise en défens de zones sensibles, etc).

Il s'agit de sensibiliser les éleveurs aux impacts des antiparasitaires pour leur permettre de substituer les antiparasitaires les plus rémanents par des alternatives moins impactantes pour le milieu. Cette sensibilisation pourra prendre la forme de journées techniques animées par des spécialistes des antiparasitaires ou autres structures compétentes sur le sujet, notamment au travers du PPT.

La diminution de l'utilisation des antiparasitaires sera bénéfiques aux insectes coprophages et donc aux chauves-souris qui s'en nourrissent. On ciblera en priorité les zones de chasses des chauves-souris.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action	Fiches actions liées
1) Mise en place des MAE : - Accompagnement au montage du PAEC - Information des éleveurs sur les MAE contractualisables - Accompagnement des agriculteurs à la contractualisation, la mise en place des mesures et leur ajustement au cours du contrat - Suivi des MAE - Sensibilisation et information des éleveurs (± formation) - Favoriser les échanges d'expériences entre éleveurs	Animation / MAE	D1 / G1 / G2
2) Utilisation des antiparasitaires : - Etat des lieux des pratiques antiparasitaires - Etude des insectes coprophages - Sensibilisation des éleveurs à l'utilisation des antiparasitaires - Proposition d'actions pour accompagner les éleveurs souhaitant se tourner vers des antiparasitaires moins rémanents ou pour mettre en défens des milieux sensibles aux antiparasitaires	Animation / Etude / MAE / PPT	
3) Veille et accompagnement des projets pastoraux	Animation / PPT / EIN	

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Région, Etat, Département, CCD, Communes, Chambre d'Agriculture, agriculteurs, service pastoral, groupements pastoraux, etc.

Contrats, engagements, recommandations

Actions agro-environnementales éligibles (sur la base du PDR 2023-2027, donné à titre indicatif) :

Code engagement	Intitulé
MAEC Biodiversité	Systèmes herbagers et pastoraux
MAEC Biodiversité	Surfaces herbagères et pastorales
MAEC Biodiversité	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage
MAEC Biodiversité	Préservation des zones humides – amélioration de la gestion par le pâturage
MAEC Biodiversité	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage
MAEC Biodiversité	Protection des espèces

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDR 2014-2020 et transition 2021-2022, donné à titre indicatif) :

Code engagement	Intitulé
N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

Actions du Plan Pastoral Territorial en lien avec la fiche action (sur la base du PPT 2021-2027, donné à titre indicatif) :

Code engagement	Intitulé
Action 1.1	Structurer et accompagner les formes collectives d'éleveurs pastoraux et structurer le foncier
Action 2.1	Equiper et aménager les espaces pastoraux (clôtures, franchissements, abreuvement, logements pastoraux...)
Action 3.2	Valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement
Action 3.2	Echanger, expérimenter et innover avec les spécificités locales
Action 4.1	Réaliser des diagnostics et expertises pastorales

Engagements dans le cadre de la charte Natura 2000 :

- **Ne pas détruire volontairement les prairies naturelles, pelouses et landes** (retournement, mise en culture, etc).
- **Ne pas faire de plantation sur les prairies et pelouses** (sauf risques naturels).
- **Conserver les éléments remarquables du patrimoine naturel et bâti** (arbres remarquables, haies, murets, anciennes terrasses cultivées, mares, etc).


Recommandations dans le cadre de la charte Natura 2000 :

- Eviter les pratiques anti-parasitaires sur les troupeaux avant et pendant l'estive, en cas de besoin, limiter au strict minimum et favoriser celles ayant le moins d'impact sur le milieu naturel.
- Éviter le stationnement des troupeaux dans les ravins pour limiter la dégradation de ces habitats.

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	Nombre de contrat réalisé Etude des insectes coprophages

Résultats/évaluation globale de l'action	Surface engagée Tournée de fin d'estive Evaluation du PAEC
---	--

	Sites Natura 2000 D12 - D14		AGRI
	FR8201683 : Les sources de la Drôme FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme	Priorité 2	Action D3

FICHE ACTION D3 :

Gestion de la dynamique d'embroussaillage

Habitats concernés :
5130/6110*/6170/6210/6220*/6410/6420/6430/
6510/7210*/7230

Espèces concernées : Damier de la succise, Azuré
de la sanguisorbe, Chiroptères

Objectif à long terme : Maintenir et favoriser le bon état de conservation des habitats des milieux ouverts et conserver leurs richesses.

Objectifs opérationnels : Favoriser et maintenir les pratiques agricoles favorables à la biodiversité, afin de lutter contre la fermeture des milieux et maintenir la richesse végétale et animale des milieux ouverts.

Objectif de l'action : Lutte contre la dynamique d'embroussaillage.

Description de l'action : Le maintien ou la reconquête des milieux ouverts est essentiel pour le pastoralisme mais également pour l'expression de la biodiversité qui y est inféodée et en particulier les papillons d'intérêt communautaire. Il s'agit de lutter contre la dynamique d'embroussaillage par élimination manuelle ou mécanique (broyage ou dessouchage) des rejets ligneux.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action	Fiches actions liées
1) Mettre en œuvre les mesures agricoles (MAE) de réouverture avec les agriculteurs / éleveurs	Animation / MAE	D1 / D2
2) Proposer la contractualisation de réouverture de milieu aux propriétaires non agriculteurs	Animation / Contrat	
3) Mettre en œuvre les réouvertures de milieu dans le cadre du PPT	PPT	

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Région, Etat, Département, CCD, Communes, Chambre d'Agriculture, agriculteurs, service pastoral, groupements pastoraux, etc.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDR 2014-2020 et transition 2021-2022, donné à titre indicatif) :

Code engagement	Intitulé
N01Pi	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Actions agro-environnementales éligibles (sur la base du PDR 2023-2027, donné à titre indicatif) :

Code engagement	Intitulé
MAEC Biodiversité	Maintien de l'ouverture des milieux
MAEC Biodiversité	Maintien de l'ouverture des milieux – amélioration de la gestion par le pâturage

Actions du Plan Pastoral Territorial en lien avec la fiche action (sur la base du PPT 2021-2027, donné à titre indicatif) :

Code engagement	Intitulé
Action 1.1	Structurer et accompagner les formes collectives d'éleveurs pastoraux et structurer le foncier (permettre de nouvelles installations ou conforter des exploitations pastorales)
Action 2.1	Equiper et aménager les espaces pastoraux (reconquête d'espaces pastoraux)

Engagements dans le cadre de la charte Natura 2000 :

- **Informers les services concernés** (Natura 2000, service pastoral, etc) en cas de **projet de travaux** (réouverture de milieux, gestion des accrus pastoraux, etc) afin de le construire en partenariat.

Recommandations dans le cadre de la charte Natura 2000 :

- Privilégier le débroussaillage en bordures de zones ouvertes, en tenant compte des besoins en ressources pastorales et de la circulation du troupeau.


Plan de financement, échéancier et financeurs potentiels

- Travaux de réouverture de milieux :

Financeurs potentiels : Contrat Natura 2000, MAE, PPT

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	Nombre de contrat réalisé
Résultats/évaluation globale de l'action	Surface engagée Suivi par comparaison de photos aériennes

	Sites Natura 2000 D12 - D14		ROC
	FR8201683 : Les sources de la Drôme FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme	Priorité 3	Action E1

FICHE ACTION E1 :

Maintenir les milieux rocheux en bon état de conservation

Habitats concernés : 8130/8160*/8210

Espèces concernées : Chiroptères

Objectif à long terme : Maintenir et favoriser un bon état de conservation des habitats des milieux rocheux et préserver leurs richesses naturelles.

Objectifs opérationnels : Limiter les impacts humains sur les milieux rocheux (activités sylvicoles, exploitation de carrière).

Objectif de l'action : Préserver les espèces végétales et animales inféodées aux milieux rupestres.

Description de l'action : Les milieux rupestres peuvent être impactés par divers aménagements (routes, pare-blocs, équipements sauvages, etc). Il s'agit de les éviter pour préserver la richesse de ces milieux.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action	Fiches actions liées
1) Repérer l'existence de secteurs sensibles en milieux rocheux	Animation / Etude	
2) Contractualisation	Animation / Contrat	
3) Information et sensibilisation des acteurs et usagers	Animation	G1 / G2
4) Etude de l'état de conservation des milieux rocheux	Etude	A1 / A2

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Département, DREAL, LPO, CBNA, Bureau d'étude/Experts naturaliste, etc.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDR 2014-2020 et transition 2021-2022, donné à titre indicatif) :

Code engagement	Intitulé
N24Pi	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
N25Pi	Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
N26Pi	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
F10i	Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire

Engagements dans le cadre de la charte Natura 2000 :

- **Maintenir les habitats rocheux d'intérêt communautaire** en bon état de conservation sur mes parcelles.
- **Ne pas exploiter les matériaux rocheux** en front de falaises.
- **Pas de boisement volontaire** des éboulis.

Recommandations dans le cadre de la charte Natura 2000 :

- Maintenir au maximum les habitats « éboulis rocheux » à l'écart des **parcours pastoraux**.


Plan de financement, échéancier et financeurs potentiels

- Travaux de mise en défens
- Pose de panneaux d'information

Financeurs potentiels : Contrat Natura 2000

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	Nombre d'actions réalisé
Résultats/évaluation globale de l'action	Absence de nouveaux aménagements en milieux rocheux

	Sites Natura 2000 D12 - D14	FREQ
	FR8201683 : Les sources de la Drôme FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme	Priorité 1

FICHE ACTION F1 :

Analyse des impacts et conciliation des activités de loisirs et des pratiques sportives de pleine nature

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Toutes

Objectif à long terme : Maintenir les habitats et les espèces en bon état de conservation.

Objectif opérationnel : Concilier les activités de loisirs et les pratiques sportives de pleine nature et la préservation des habitats et les espèces.

Objectif de l'action : Limiter la pression sur les habitats et espèces sensibles notamment au piétinement et au dérangement.

Description de l'action : La fréquentation des milieux aquatiques, rocheux et forestiers est conséquente, en particulier pendant la période estivale. Il s'agit donc, sur les zones en besoin, de canaliser voire limiter la fréquentation sur des secteurs jugés moins sensibles (avec des enjeux environnementaux moindre). On évitera ainsi les habitats d'espèces sur les périodes de sensibilité par exemple. Si la concertation n'est pas suffisante pour éviter la dégradation d'habitats ou le dérangement d'espèces, il peut s'avérer nécessaire de mettre en défens (via une clôture, barrière, etc) afin de restaurer les zones dégradées.

Mise en œuvre de l'action

Milieux impactés - Activités	Type d'action
Milieux rocheux - ESCALADE / VIA FERRATA : - Réalisation d'une cartographie des voies d'escalade existantes et inventorier les équipements en falaises ; - Surveiller, limiter et accompagner la création des accès aux falaises et des voies d'escalade <i>Outils complémentaires existants : Biodiverticale (PNRV)</i> - Sensibilisation et information (+/- formation) des équipiers (usagers et professionnels) ; - Identification et réactualisation des zones de sensibilité des espèces faunistiques et floristiques inféodée aux HIC des milieux rocheux.	Animation / Etude
Milieux aquatiques - SPORTS & LOISIRS AQUATIQUES (baignade, randonnée aquatique, canyoning, canoë, pêche, etc) : - Etudier la qualité biologique de la rivière (Drôme, Béoux, Bez, Boidans, etc) en fonction des perturbations (fréquentation touristique) : protocole IBGN ; - Identification et réactualisation des zones de sensibilité des espèces floristiques et faunistiques (écrevisses à pieds blancs, chabot, castor, loutre ...) inféodée aux HIC des milieux aquatiques et humides ; - Surveillance de la fréquentation des zones sensibles pour les habitats (piétinement) et les espèces (dérangement) : le Bez ; - Sensibilisation et information des usagers et professionnels (barrages de galets et impacts sur la faune aquatique, etc). <i>Etude d'impact existante : Cimeo, 2017 (SMRD)</i>	Animation / Etude
Milieux ouverts – RANDONNEE / PARAPENTE :	Animation / Etude

<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les secteurs dégradés et proposer des solutions de restauration (mise en défens, implantation de graines, etc) <i>Outils complémentaires existants : Alp'grain, Semlesalpes (cf. CBNA)</i> - Veille et accompagnement des ouvertures ou entretiens de sentiers et/ou zone de décollage de parapente - Information et sensibilisation des professionnels et usagers. 	
<p>TOUS LES SPORTS & LOISIRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la localisation des habitats d'espèces pouvant être sensibles au dérangement sur certaines périodes ; - Proposer une contractualisation pour la mise en défens d'habitats d'espèces, des stations d'espèces floristiques remarquables / patrimoniales (Sabot de Vénus, etc) ; - Limiter et surveiller la création des accès aux zones ciblées par les sports de nature (escalade, via ferrata, canoë, etc) et les parkings ; - Sensibilisation et information des pratiquants et professionnels (± formation) et mise en place d'une « brigade verte » de terrain ; - Mise en place d'actions concertées avec les acteurs/pratiquants (panneaux de sensibilisation, adaptation des pratiques sportives, inventaires...) ; - Mobilisation d'autres outils de préservation de la biodiversité pour limiter et canaliser la fréquentation : ENS, APPB, etc. 	Animation / Etude / Contrat
<p>NOUVEAUX SPORTS & LOISIRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance et acquisition de connaissances sur les nouvelles pratiques (sportives ou non) ainsi que leurs éventuels impacts ; - Réaliser des actions ciblées de sensibilisation auprès des structures liées à ces nouveaux sports ; - Identifier les secteurs les plus impactés par ces nouveaux sports et réaliser des panneaux d'information et de sensibilisation ; - Accompagnement des nouveaux projets d'aménagements. 	Animation / Evaluation des incidences

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Département, PNR Vercors, SMRD, CCD, Communes, Office du tourisme, acteurs socio-professionnels du tourisme (hébergeurs, accompagnateurs, etc).

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDR 2014-2020 et transition 2021-2022, donné à titre indicatif) :

Code engagement	Intitulé
N24Pi	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
N25Pi	Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
N26Pi	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
N27Pi	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
F10i	Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire
F14i	Investissements visant à informer les usagers de la forêt

Actions agro-environnementales éligibles (sur la base du PDR 2023-2027, donné à titre indicatif) :

Code engagement	Intitulé
MAEC Biodiversité	Protection des espèces

Engagements dans le cadre de la charte Natura 2000 :


- **Demander un appui auprès de la structure porteuse du site**, dès lors que je souhaite implanter un aménagement destiné à la pratique de loisir (voie d'escalade, via ferrata, etc) ou le confier à un tiers.
- **Informé la structure animatrice** de toutes modifications dans l'organisation de manifestations sportives (tracés, etc).

Plan de financement, échéancier et financeurs potentiels

Financeurs potentiels : Etat, Europe ou à définir.

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	- Nombre d'actions réalisé
Résultats/évaluation globale de l'action	- Absence de nouveaux aménagements en secteurs sensibles

	Sites Natura 2000 D12 - D14	EEE
	FR8201683 : Les sources de la Drôme FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme	Priorité 2

FICHE ACTION F2 :

Surveillance et gestion des espèces exotiques envahissantes

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Toutes

Objectif à long terme : Maintenir les habitats et les espèces en bon état de conservation.

Objectif opérationnel : Limiter l'impact des espèces invasives.

Objectif de l'action : Contrôle des espèces envahissantes.

Description de l'action : Treize espèces floristiques exotiques envahissantes ont été observées sur les sites dont onze sont avérés et deux en émergence. Parmi elles : Ailante glanduleux, Ambroisie à feuilles d'armoise, Arbre aux papillons, Renouée du Japon, Robinier faux-acacia, etc. Les sites se situent en tête de bassin d'où l'importance de limiter leur développement pour éviter une propagation en aval (via les crues notamment). Concernant la faune, pas de signalement d'ampleur, néanmoins maintenir une veille et une vigilance par rapport au ragondin et aux écrevisses exogènes (notamment : Signal ou de Californie, Américaine et Louisiane).

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1) Prise de contact avec les acteurs concernés (propriétaires, acteurs techniques, élus, etc) <i>Outils complémentaires existants :</i> - Ambroisie : Lien au Contrat Local de Santé - volet santé environnement - Renouée du Japon, Robinier faux-acacia : lien avec les travaux du SMRD	Animation
2) Inventaire des secteurs de présence et hiérarchisation des besoins d'interventions	Animation/ Etude
3) Proposition de contractualisation pour limiter le développement des espèces exotiques envahissantes et suivi	Animation/ Contrat
4) Veille et surveillance du développement de nouvelles espèces exotiques envahissantes et leur dynamique (ripisylves)	Animation
5) Information et sensibilisation des publics	Animation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Département, SMRD, CCD, Communes, FREDON, Fédération de pêche, etc.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDR 2014-2020 et transition 2021-2022, donné à titre indicatif) :

Code engagement	Intitulé
N20P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
F11	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Actions agro-environnementales éligibles (sur la base du PDR 2023-2027, donné à titre indicatif) :


Code engagement	Intitulé
MAEC Biodiversité – Préservation des milieux humides	Gestion des espèces exotiques envahissantes

Engagements dans le cadre de la charte Natura 2000 :

- **Ne pas introduire d'espèces allochtones envahissantes**, sur mes parcelles et prévenir la structure animatrice en cas d'apparition de l'une d'entre elles (Ailante glanduleux, Ambroisie à feuilles d'armoise, Arbres à papillons, Renouée du Japon, Robinier faux-acacia, Ragondins écrevisses exogènes, etc).

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	Nombre de contrat réalisé
Résultats/évaluation globale de l'action	Disparition ou non-prolifération des espèces envahissantes

	Sites Natura 2000 D12 - D14		CLIM
	FR8201683 : Les sources de la Drôme FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme	Priorité 2	Action F3

FICHE ACTION F3 :

Suivis des modifications liées au changement climatique

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Toutes

Objectif à long terme : Maintenir les habitats et les espèces en bon état de conservation.
Objectif opérationnel : Améliorer les connaissances sur les conséquences locales du changement climatique.
Objectif de l'action : Veille par rapport aux évolutions liées aux changements climatiques.
Description de l'action : Les ressources hydriques (et les milieux aquatiques qui en dépendent) et forestières sont sous tension en raison des changements climatiques et des changements de pratiques humaines que cela entraîne. Aussi, il s'agit d'être attentif à ces évolutions et d'éviter que les activités humaines en réaction n'impactent de manière trop forte les espèces et les habitats d'intérêt communautaire.


Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1) Veille par rapport aux impacts du changement climatique sur les milieux aquatiques : - Température de l'eau (réseau de la fédération de pêche) - Débits, etc <i>Outils complémentaire existants :</i> <i>Observatoire de l'eau (SMRD) : suivi de la température de l'eau et mesures de débits (débits, réservés, etc).</i>	Animation / Veille
2) Veille par rapport aux impacts du changement climatique sur les forêts : - Suivre la santé des forêts d'altitudes (notamment vis-à-vis du hêtre) - Accompagner les projets de plantations en réponse aux changements climatiques <i>Outils complémentaire existants : Département de la santé des forêts (DSF)</i>	Animation / Veille / Evaluation des incidences
1) Veille par rapport aux impacts du changement climatique sur les milieux ouverts : - Suivre et accompagner les changements de pratiques pastorales (conduite des troupeaux, utilisation de l'eau, etc) (cf. ADEM) - Suivre et accompagner les changements de pratiques agricoles (fauche précoce, etc)	Animation / Veille / Evaluation des incidences

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Etat, DSF, ONF, CRPF, SMRD, Fédération de Pêche, ADEM, etc.

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	Suivi de la température de l'eau Suivi de l'état sanitaire des hêtres
Résultats/évaluation globale de l'action	Niveau de connaissance sur l'impact du changement climatique sur les milieux et les espèces

	Sites Natura 2000 D12 - D14	COM
	FR8201683 : Les sources de la Drôme FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme	Priorité 1

FICHE ACTION G1 :

Valorisation des connaissances et appropriation des enjeux des sites Natura 2000

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Toutes

Objectif à long terme : Favoriser la diffusion de la connaissance pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux par les usagers.

Objectif opérationnel : Vulgariser et transmettre la connaissance, rendre visible et compréhensible la démarche Natura 2000.

Objectif de l'action : Valoriser et transmettre les connaissances sur les sites Natura 2000 au niveau local.

Description de l'action : Le maintien de la biodiversité sur le site nécessite l'adhésion des habitats et des usagers du site. Cette adhésion passe notamment par une information fréquente et visible auprès des acteurs locaux. Il s'agit de valoriser les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire par la réalisation d'outils de communication sous plusieurs formes. Ces outils de communication pourront également servir à exposer les actions réalisées en faveur de la biodiversité via Natura 2000.

Mise en œuvre de l'action

Cette action peut prendre différente forme, à titre d'indication :

Intitulé de l'étape	Type d'action
1) Outils physiques : Utilisation des outils existants : Publication d'article dans la presse locale, bulletins communaux et intercommunaux, etc. Création de nouveaux outils : <ul style="list-style-type: none"> - Bulletin/lettre Natura 2000 ou autres documents de vulgarisation (ex : flyer/livret de découverte des sites, posters, bande dessinée, etc) ; - Guide technique des bonnes pratiques ; - Sentiers pédagogiques et aménagements ; - Panneaux d'accueil et d'information pédagogique. 	Animation / Outils de communication
2) Outils numériques : <ul style="list-style-type: none"> - Publication d'articles sur les sites internet, réseaux sociaux, etc ; - Réalisation d'un film documentaire, de vidéos de présentation des sites et des actions réalisées 	Animation / Outils de communication
3) Mise en place d'une « brigade verte » de médiation de terrain : sensibilisation sur les bonnes pratiques pendant la période touristique.	Animation renforcée
4) Thèmes à aborder (à titre indicatif) : <ul style="list-style-type: none"> - Richesse naturelle des sites ; - Résultats des études, inventaires, suivis réalisés sur les sites ; - Comportements attendus du public ; - Rappel de la réglementation. 	Animation
5) S'assurer de la cohérence des outils de communication des différents partenaires institutionnels et publiques du territoire	Animation
6) Evaluer l'efficacité des outils d'informations utilisés	Animation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Département, SMRD, CCD, Communes, structure animatrice, etc.


Plan de financement, échéancier et financeurs potentiels

1 500 € / an

Financeurs potentiels : Etat/Europe.

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	Nombre d'outils de communication élaboré
Résultats/évaluation globale de l'action	Niveau de connaissance de Natura 2000, des espèces et habitats présents sur les sites

	Sites Natura 2000 D12 - D14	COM
	FR8201683 : Les sources de la Drôme FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme	Priorité 1

FICHE ACTION G2 :

Sensibilisation des publics

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Toutes

Objectif à long terme : Favoriser la diffusion de la connaissance pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux par les usagers.

Objectif opérationnel : Vulgariser et transmettre la connaissance, rendre visible et compréhensible la démarche Natura 2000.

Objectif de l'action : Informer et sensibiliser l'ensemble des publics concernés par les sites.

Description de l'action : La préservation de la biodiversité nécessite l'adhésion des habitants et des usagers des sites. Il s'agit d'organiser des animations à destination du grand public local, des socio-professionnels, des scolaires, etc, pour leur transmettre des connaissances sur les espèces et les habitats naturels des sites et leur expliquer comment les préserver.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
7) Rencontres individuelles, porter à connaissance (élus, partenaires, propriétaires, etc)	Animation
8) Conception d'animations de sensibilisation pour divers publics (grand public, scolaires, centre de loisirs, etc) sur divers thèmes relatifs aux sites, par exemple : - La rivière et les zones humides - Les chauves-souris et les ripisylves - Etc...	Animation
9) Organisation d'animations de sensibilisation et de nettoyage	Animation
10) Formation des socio-professionnels : - Acteurs du tourisme (ex : lors d'Educ-tour) - Acteurs des sports de pleine nature - Acteurs forestiers	Animation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Département, PNR Vercors, SMRD, CCD, Communes, écoles, ONF, service pastoral, LPO, etc.

Plan de financement, échéancier et financeurs potentiels


- Réalisation d'une animation par an par un prestataire externe : 500€/an

- Financeurs potentiels : Etat/Europe

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	Nombre d'animation réalisé

	Nombre de formation organisé
Résultats/évaluation globale de l'action	Niveau de connaissance de Natura 2000, des espèces et habitats présents sur les sites

	Sites Natura 2000 D12 - D14		DOCOB
	FR8201683 : Les sources de la Drôme	Priorité 1	Action H1
FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme			

FICHE ACTION H1 :

Veille à la compatibilité des activités socio-économiques, de développement urbain et de loisirs avec la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Toutes

Objectif à long terme : Réussir la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

Objectif opérationnel : Limiter l'impact des activités humaines sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Objectif de l'action : Informer les porteurs de projets sur les enjeux environnementaux des sites.

Description de l'action : Veiller à l'émergence de projets afin de minimiser leurs impacts sur les habitats et les espèces. Il s'agit donc d'informer les porteurs de projets (soumis à évaluation des incidences ou non) des enjeux environnementaux des sites afin pour qu'ils soient pris en compte dans les phases de montage et de réalisation des projets. La préservation des milieux naturels et des espèces des sites passe également par la conciliation des différents usages économiques et de loisirs.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1) Rendre disponible la connaissance nécessaire pour une prise en compte des enjeux environnementaux des sites	Animation
2) Répondre aux sollicitations des porteurs de projets	Animation
3) Assurer une veille aux différents projets émergents sur le territoire	Animation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Structure animatrice, porteurs de projets.

Contrats, engagements, recommandations

Engagements dans le cadre de la charte Natura 2000 :


- **Informé la structure animatrice** de toutes modifications dans l'organisation de manifestations sportives (tracés, etc).
- **Demander un appui environnemental** à la structure animatrice avant la création de toute infrastructure permanente pour une meilleure prise en compte des objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire.
- **Demander une expertise de présence de chauves-souris** à la structure animatrice et/ou un avis d'expert avant de faire des travaux de restauration sur les bâtiments même en ruines.

Recommandations dans le cadre de la charte Natura 2000 :

- - Informer la structure animatrice de tous nouveaux projets susceptibles d'avoir une incidence sur les habitats et espèces visés par la Directive et présents dans les sites Natura 2000.

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	Nombre de contact avec des porteurs de projets Nombre de dossier accompagné
Résultats/évaluation globale de l'action	Les projets ont mieux pris en compte les enjeux environnementaux des sites

	Sites Natura 2000 D12 - D14		DOCOB
	FR8201683 : Les sources de la Drôme	Priorité 3	Action H2
FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme			

FICHE ACTION H2 :

Encourager des pratiques respectueuses de l'environnement à l'échelle des sites via la charte Natura 2000

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Toutes

Objectif à long terme : Réussir la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

Objectif opérationnel : Appropriation des enjeux environnementaux par les usagers.

Objectif de l'action : Faire adhérer les acteurs des sites à la charte Natura 2000.

Description de l'action : La charte Natura 2000 est un des outils de mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de l'animer pour que certains acteurs des sites s'engagent sur des pratiques respectueuses de l'environnement.


Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1) Recensement et information des adhérents potentiels à la charte	Animation
2) Accompagnement administratif pour la signature de la charte	Animation
3) Coordination des acteurs et partenaires impliqués dans les engagements de la charte	Animation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Structure animatrice, propriétaires/gestionnaires des parcelles des sites.

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	Nombre de charte signé
Résultats/évaluation globale de l'action	Plusieurs chartes signées

	Sites Natura 2000 D12 - D14		DOCOB
	FR8201683 : Les sources de la Drôme	Priorité 2	Action H3
FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme			

FICHE ACTION H3 :

Ajustement voire modification des périmètres des sites Natura 2000

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Toutes

Objectif à long terme : Réussir la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

Objectif opérationnel : Prendre en compte de nouvelles espèces ou habitats d'intérêt communautaire.

Objectif de l'action : Améliorer la pertinence des périmètres des sites aux regards des enjeux locaux.

Description de l'action : Cette action vise à préciser les limites des périmètres. Pour cela, une analyse fine des limites sera effectuée à partir des données naturalistes, photos aériennes, limites cadastrales ou d'autres éléments géographiques.

En cas de nouvel enjeu identifié à proximité des sites Natura 2000, un travail de modification des périmètres pourra être proposé en concertation avec les parties prenantes.


Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1) Analyse sous SIG des limites des sites Natura 2000 et des enjeux à proximité	Animation
2) Concertation des parties prenantes	Animation
3) Cartographie précise des ajustements ou modifications prévues	Animation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Etat, Structure animatrice.

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	Nombre de carte ajustée proposé Nombre de réunion de concertation réalisé
Résultats/évaluation globale de l'action	Périmètres ajustés et pertinent aux regards des enjeux locaux

	Sites Natura 2000 D12 - D14		DOCOB
	FR8201683 : Les sources de la Drôme	Priorité 1	Action H4
FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme			

FICHE ACTION H4 :

Animation, mise en œuvre et évaluation du Document d'Objectifs

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Toutes

Objectif à long terme : Réussir la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

Objectif opérationnel : Mettre en œuvre le Document d'Objectifs.

Objectif de l'action : Gérer et animer les sites Natura 2000 en s'appuyant sur le Document d'Objectifs.

Description de l'action : L'animation du DOCOB d'un site Natura 2000 est cadrée au sein d'un cahier des charges délivré par les services de l'Etat. Il s'agit donc de suivre ce cahier des charges et d'assurer la mise en œuvre des actions du DOCOB des sites Natura 2000.

L'évaluation du DOCOB est un prérequis essentiel à la révision du DOCOB. Il s'agit d'évaluer les actions mises en œuvre pour proposer des ajustements dans le prochain DOCOB.

Mise en œuvre de l'action


Intitulé de l'étape	Type d'action
1) Mise en œuvre de la contractualisation - Recensement et contact des signataires potentiels ; - Assistance technique et administrative des signataires ; - Suivi et synthèse de la contractualisation. <u>Types de contrats</u> : Contrat Natura 2000 non agricoles-non forestiers (nini) / Contrat Natura 2000 forestiers, Mesures Agro-Environnementales (MAE), Charte Natura 2000. <u>Pour les MAE</u> : - Participation à la réflexion et à la rédaction du Projet Agro-Environnemental du territoire ; - Recherche et information des bénéficiaires potentiels ; - Accompagnement administratif et technique (visites de terrain) des signataires ; - Suivi et mise à jour des MAE.	Animation / Contrat
2) Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées par le DOCOB des sites	Animation
3) Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences - Information des porteurs de projets ; - Proposition de mise à jour des informations portées sur la fiche de synthèse des sites ; - Répondre aux sollicitations des administrations ; - Veille locale relative à l'émergence de projets pouvant avoir une incidence sur l'intégrité des sites Natura 2000.	Animation
4) Amélioration des connaissances et suivi scientifique - Réalisation d'inventaires et de suivis ; - Réactualisation périodique du Formulaire Standard des Données (FSD).	Animation / Etude
5) Actions de communication, de sensibilisation et d'information - Mise en place d'outils ; - Mutualisation d'expériences avec d'autres animateurs de sites Natura 2000 (cf. Réseau Drôme-Ardèche notamment).	Animation
6) Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques	Animation

7) Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance des sites - Définir les besoins financiers annuels nécessaires à la mise en œuvre du DOCOB ; - Préparer et animer les Comités de Pilotage (COFIL).	Animation
8) Mises à jour juridiques, économiques et techniques du DOCOB : - Adaptations des cahiers des charges des mesures de gestion applicables aux contrats Natura 2000 ; - Mises à jour en fonction de nouveaux inventaires, de nouvelles cartographies.	Animation
9) Suivi de la mise en œuvre du DOCOB et bilans annuels	Animation
10) Evaluation du DOCOB - Evaluation périodique de l'état de conservation des espèces et des habitats et ajustement des enjeux de conservation en fonction des résultats ; - Evaluation quantitative de la mise en œuvre du DOCOB : nombre d'actions réalisées, réalisation des actions prioritaires ou secondaires ; - Evaluation de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre ; - Evaluation des difficultés rencontrées : faire un point sur les freins à la mise en œuvre du DOCOB et les solutions qui pourraient être apportées ; - Evaluation du ressenti des partenaires : quelle vision ont-ils de Natura 2000, quelles améliorations ils souhaiteraient.	Animation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Structure animatrice, bureaux d'études naturalistes, CBNA, etc.

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	- Nombre d'action mise en œuvre - Nombre de contrat signé - Nombre de COFIL réalisé
Résultats/évaluation globale de l'action	- Toutes les actions prioritaires ont été réalisées - Mise en place de plusieurs contrats Natura 2000 et MAE sur les sites - Organisation d'un COFIL / an

	Sites Natura 2000 D12 - D14		DOCOB
	FR8201683 : Les sources de la Drôme	Priorité 3	Action H5
FR8201684 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme			

FICHE ACTION H5 :

Révision du Document d'Objectifs

Habitats concernés : Tous

Espèces concernées : Toutes

Objectif à long terme : Réussir la mise en œuvre du DOCOB.

Objectif opérationnel : Mettre à jour le DOCOB.

Objectif de l'action : Maintenir un document de gestion adapté aux enjeux des sites.

Description de l'action : Le document d'objectif des sites Natura 2000 est une photographie à l'instant t des enjeux socio-économiques et écologiques présents et des priorités d'actions à mettre en œuvre. Pour la bonne mise en œuvre du DOCOB, celui-ci doit être pertinent et adapté à ces enjeux.

La révision éventuelle du DOCOB devra être réalisée lorsque le diagnostic, ou la cartographie des habitats naturels ou le programme d'actions, ne seront plus en adéquation avec les enjeux des sites.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1) Révision du DOCOB : <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire d'une nouvelle espèce dont la conservation nécessite la mise en place de nouvelle(s) action(s) ; - L'obsolescence des actions proposées ; - Une évolution des pratiques des acteurs du territoire nécessitant un ajustement des actions proposées ; - Une évolution du périmètre. 	Animation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Structure animatrice, bureaux d'études naturalistes, CBNA, etc.

Evaluation de l'action

Indicateurs de :	Descriptions
Suivi/réalisation de l'action	Nombre de révision réalisée
Résultats/évaluation globale de l'action	Une révision du DOCOB tous les 10 ans